

# **Fonds de soutien *pour favoriser et accompagner la prévention primaire et secondaire au sein des communautés***

## Sommaire

|      |                                                                      |   |
|------|----------------------------------------------------------------------|---|
| I.   | CONTEXTE ET OBJECTIFS DU FONDS DE SOUTIEN .....                      | 2 |
| II.  | DESCRIPTION DU FONDS DE SOUTIEN .....                                | 3 |
| III. | MODALITES DE CANDIDATURE ET D'ETUDE/EVALUATION DES CANDIDATURES..... | 5 |
| IV.  | CALENDRIER ET PROCEDURE DU FONDS DE SOUTIEN .....                    | 6 |
| V.   | ENGAGEMENTS DU PORTEUR DURANT LE PROJET .....                        | 6 |
| VI.  | CONTACT .....                                                        | 7 |
| VII. | DOSSIER DE CANDIDATURE .....                                         | 7 |

# I. Contexte et objectifs du fonds de soutien

## Contexte général

Parmi ses orientations stratégiques, l'université de Bordeaux a pour ambition de faire progresser le bien-être et la qualité de vie au travail et à l'étude, comme en témoigne son engagement par la signature de la charte de l'Okanagan. L'université s'engage en effet à développer la culture de la santé et le bien-être des individus et des communautés dans ses actions. Elle s'inscrit ainsi dans une nouvelle démarche *Healthy Campus*<sup>1</sup> afin de construire avec ses communautés, étudiantes et personnels, un campus à forte identité « bien-être et santé durable » favorable à l'épanouissement, à la réussite étudiante et à l'accomplissement professionnel, au vivre et à l'agir ensemble, au sentiment d'appartenance et à l'attractivité de l'UB. La démarche *Healthy Campus* repose sur 4 axes identifiés comme prioritaires, chacun de ces axes concernant aussi bien les étudiants que les personnels :

- **L'accueil des étudiants et des personnels**
- **La mise en mouvement et la lutte contre la sédentarité**
- **La santé mentale et physique**
- **La conception et l'environnement des situations de travail et d'étude.**

Ces thématiques, en plus d'être au cœur des missions de différentes directions (direction de l'action sociale et de l'innovation sociétale et direction de la vie universitaire tout particulièrement), sont traitées dans des dispositifs tels que :

- Le Living Lab *Healthy Campus* qui permet d'adresser une partie des problématiques de manière expérimentale, en y associant nos forces de recherche et de formation
- **Le programme portant sur la prévention primaire et secondaire, objet du présent fonds de soutien.**

## Ambition et principe du fonds de soutien

L'ambition générale du programme est de **développer, sur chacun de ces quatre axes, des actions de prévention primaire et secondaire** au sein de l'université de Bordeaux sur une période programmée de 3 ans (2025-2027). C'est dans ce contexte que ce fonds de soutien s'intègre afin **d'encourager les structures, composantes et services de l'université à proposer des actions visant à déployer des projets en prévention primaire et secondaire.**

De telles actions permettront d'apporter des éléments de réponse aux résultats d'une part de l'enquête menée auprès du personnel de l'université visant la qualité de vie au travail, et d'autre part de l'enquête d'évaluation institutionnelle menée auprès des étudiants sur leurs conditions de vie et d'études. Le développement d'actions en prévention primaire et secondaire permettra de franchir une nouvelle étape dans la démarche *Healthy Campus* en apportant davantage de cohérence et de transversalité, afin d'agir en amont de l'apparition de difficultés ou de souffrances en lien avec les situations de travail ou d'études.

---

<sup>1</sup> Sur la présentation de la démarche Healthy Campus : <https://www.u-bordeaux.fr/universite/nos-engagements/transitions/qualite-de-vie-au-travail-et-letude/healthy-campus>



## II. Description du fonds de soutien

### Objectifs

- Permettre le développement d'actions autour d'un ou plusieurs axes de la démarche *Healthy Campus* présentés ci-dessus ;
- Accompagner les communautés afin de faire émerger de nouvelles actions participant au déploiement de projets en prévention primaire et secondaire sur l'ensemble des campus de l'université ;
- Faire émerger des projets transversaux ciblant à la fois la communauté étudiante et celle des personnels.

### Description des attendus des projets

- Le dossier déposé peut-être un projet déjà défini ou une idée nouvelle qui nécessite d'être mûrie et accompagnée et qui devra être discutée avant son dépôt avec la chargé de développement en prévention primaire et secondaire.
- Tout projet ou idée portant sur la prévention primaire et secondaire devra répondre à l'un ou plusieurs des 4 axes suivants :
  - L'accueil des étudiants et des personnels
  - La mise en mouvement et la lutte contre la sédentarité
  - La santé mentale et physique
  - La conception et l'environnement des situations de travail et d'étude.
- Les propositions peuvent être inspirées (non exhaustif, non exclusif) :

- des résultats observés et issus de l'enquête menée auprès du personnel de l'université visant la qualité de vie au travail, et/ou de l'enquête menée auprès des étudiants sur leurs conditions de vie et d'études ;
- d'une banque de projets proposée en parallèle (les informations seront disponibles auprès du chargé de développement);

Les projets présentés dans le cadre de ce fonds de soutien pourront faire une demande de financement annuel d'un maximum de 15 000 €. Il peut s'agir de projets ponctuels ou de projets annuels ou pluriannuels sur une durée maximale de 3 ans.

## Critères d'éligibilité

Les projets soutenus dans le cadre de ce fonds de soutien doivent répondre aux objectifs et priorités mentionnés supra, en faveur des communautés (communauté des personnels et/ou communauté étudiante) de l'université de Bordeaux et ses campus.

Tout service, composante ou structure de l'université de Bordeaux, sous condition de respect des critères décrits ci-après concernant le projet (conditions cumulatives) peut candidater à ce fonds dès lors que :

- Le porteur est identifié ;
- Le projet est porté par un collectif ;
- Le projet est porté/soutenu au niveau d'une structure, d'une composante ou d'un service auquel est rattaché le porteur ;
- Le responsable de la structure du porteur a donné un avis favorable au projet ;
- L'appel s'ancre sur un ou plusieurs axes de la démarche *Healthy Campus* ;
- Qu'une prise de contact avec le chargé de développement en prévention ait été prise en amont du dépôt de dossier.

### Dans le cadre de ce fonds de soutien, ne sont pas éligibles :

- Les projets qui ne respectent pas les valeurs portées par l'université de Bordeaux et les valeurs de la République : tolérance, non-discrimination, indépendance de toute emprise politique, philosophique, religieuse... ;
- Les projets dédiés à la formation et à la pédagogie (promotion de l'offre de formation, achat de matériel pédagogique, impression de cours, édition de plaquettes, forum d'insertion professionnelle ou de recherche de stage...) ou à la recherche (manifestations relevant exclusivement de la recherche...) ;
- Les projets relevant de l'activité traditionnelle des départements de recherche et composantes de formation ;
- Les projets portés par une association étudiante (mais les services de la DVU pourront porter des projets bénéficiant aux étudiants et co-construits avec des étudiants).

## Dépenses éligibles

Le fonds de soutien peut permettre de financer :

- Des dépenses de fonctionnement (dont petit équipement < 800€ HT prix unitaire) ;
- Des dépenses d'investissement (tout équipement > 800€ HT) ;
- Des dépenses liées à des gratifications de stages, indemnités de services civiques (fonctionnement), emplois étudiants ou vacations de personnel.

### III. Modalités de candidature et d'étude/évaluation des candidatures

- Le porteur prend contact (via l'adresse mail : [bienetre@u-bordeaux.fr](mailto:bienetre@u-bordeaux.fr)) avec la chargée de développement en prévention primaire et secondaire pour lui faire part de sa proposition de projet, avoir des conseils ou être accompagné pour développer une idée. Suite à ce premier échange et après évaluation par la chargée de développement en prévention primaire et secondaire **le dossier de candidature lui sera transmis par mail.**
- Une banque de projets pourra être proposée à partir de laquelle un lot d'actions pourra être décliné (les informations seront disponibles auprès de la chargée de développement en prévention primaire et secondaire) ;
- Le porteur renseigne le dossier de candidature et le dépose (avec les pièces complémentaires demandées) sur la plateforme AAP d'UB : <https://aap.u-bordeaux.fr/siaap/pub/appel/list>  
En cas de co-financement, joindre le dossier de demande ou le document d'obtention du cofinancement.
- Les propositions sont recueillies au fil de l'eau ;
- **Pour toute question concernant la candidature d'un projet, le porteur peut envoyer un mail à : [bienetre@u-bordeaux.fr](mailto:bienetre@u-bordeaux.fr)**

**Différents critères d'évaluation seront mobilisés pour sélectionner les actions qui bénéficieront du fonds de soutien ;**

- Rattachement des actions à au moins l'un des 4 axes de *Healthy Campus* et aux ambitions du CTO Bien-être des communautés ;
- Les actions doivent nécessairement être axées sur la prévention primaire et/ou secondaire ;
- Les actions cibleront l'une ou l'autre des communautés (étudiants ou personnels) ou conjointement les deux communautés ;
- Les projets proposant des actions structurantes (initiatives « *one shot* » non exclues pour autant) ;
- Soutien de la structure, composante ou service auquel est rattaché le porteur ;
- Les possibilités de co-financement seront appréciées.

Les dossiers seront examinés *a minima* tous les trimestres par une **commission *ad hoc*** (composée de membres permanents du CTO Bien-être des communautés (BeC) qui orientera les projets pour un financement et accompagnement par ce fonds de soutien et/ou Living Lab Healthy Campus **La validation finale des projets soutenus et l'allocation du montant relèvent du CTO BeC qui se réunit en moyenne tous les trimestres.**

## IV. Calendrier et procédure du fonds de soutien

- Lancement du fonds de soutien le 8 septembre 2025 ;
- Retrait et renseignement du dossier de candidature et collecte des pièces justificatives citées à partir de 8 septembre 2025 ;
- Accompagnement des porteurs (notamment pour la constitution des dossiers) et des idées (si besoin) par la chargée de développement en prévention. Contact : [bienetre@u-bordeaux.fr](mailto:bienetre@u-bordeaux.fr) ;
- Candidatures au fil de l'eau avec dépôt du dossier complet sur la plateforme : <https://aap.u-bordeaux.fr/siaap/pub/appel/list>

## V. Engagements du porteur durant le projet

**Les bénéficiaires de cet appel à participation s'engagent à :**

- Respecter les conditions visées pour l'éligibilité des dépenses ;
- Respecter l'ensemble des actions et engagements présentés dans le projet financé
- Produire un bilan d'activité et financier, intermédiaire pour les projets pluriannuels, et post réalisation des projets, dans les 3 mois de la réalisation ou de la fin du projet pour les projets pluriannuels, annuels ou ponctuels. Ce bilan comprend les justificatifs financiers de la réalisation du projet.
- Insérer le logo de l'Université et France 2030 sur tous les documents et supports de communication relatifs au projet, en respectant la charte graphique
- Mentionner le soutien financier de l'IdEx France 20230, notamment par l'apposition du logo
- Mettre à disposition les différents supports de communication du projet ainsi que les retours presse.
- Venir présenter en CTO Bien-être des communautés, dans un objectif de partage d'expériences, le bilan du projet déployé si ladite instance lui en fait la demande.

## **VI. Contact**

**Chargée de développement en prévention primaire et secondaire/DASIS :** [bienetre@u-bordeaux.fr](mailto:bienetre@u-bordeaux.fr)

## **VII. Dossier de candidature**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme *Healthy Campus*, l'université de Bordeaux lance un fonds de soutien destiné aux différents services, composantes et structures de l'établissement (directions, pôles, départements, Collèges, Écoles, instituts, UF, UFR, ...), visant à soutenir des projets issus des communautés universitaires pour le déploiement d'actions de prévention primaire et secondaire.

Merci de bien vouloir vous reporter au règlement intérieur ci-avant avant de commencer la rédaction de ce document.

#### LES ÉTAPES ET LE CALENDRIER DE LA DEMANDE

1/ Dans le cadre du calendrier défini, réalisation du dossier de candidature et collecte des pièces justificatives **à partir du 8 septembre 2025**. Prise de contact avec la chargée de développement en prévention primaire et secondaire en amont du dépôt du dossier.

2/ Dépôt du dossier complet sur la plateforme suivante :

<https://aap.u-bordeaux.fr/siaap/pub/appeal/list>

**Les candidatures pour bénéficier du fonds de soutien étant au fil de l'eau, il n'y a pas de date de clôture.**

3/ Évaluation du dossier par les membres d'un comité composé des membres permanents du CTO Bien-être des communautés)

**4/ Validation finale des projets soutenus et allocation du montant lors d'une séance du CTO BeC qui se réunit en moyenne tous les trimestres.**

#### Les porteurs du projet

**NOM et prénom du (des) porteur(s) du projet**

**Fonction et structure de rattachement**

**Courrier électronique**

**Téléphone**

**Service ou structure associé(e) au projet et identité du contact**

## Carte d'identité du projet

Nom du projet

**Axe(s) de la démarche *Healthy Campus* concerné(s) par le projet (possibilité de cocher plusieurs cases) :**

- ☐ L'accueil des étudiants et des personnels
- ☐ La mise en mouvement et la lutte contre la sédentarité
- ☐ La santé physique et mentale
- ☐ La conception et l'environnement des situations de travail et d'étude

**Communauté(s) visée(s) (possibilité de cocher plusieurs cases) :**

- ☐ Etudiante
- ☐ Personnels BIATSS
- ☐ Chercheurs, enseignants, enseignants-chercheurs

**Est-ce :**

- ☐ Un premier projet
- ☐ Un projet récurrent

**Type de projet :**

- ☐ Projet mis en place ponctuellement
- ☐ Projet annuel
- ☐ Projet pluriannuel sur 2 ans
- ☐ Projet pluriannuel sur 3 ans

**Campus concerné(s) (possibilité de cocher plusieurs cases) :**

- ☐ Agen
- ☐ Bordeaux Bastide
- ☐ Bordeaux Carreire
- ☐ Bordeaux PJJ
- ☐ Bordeaux Victoire
- ☐ Dax
- ☐ Gradignan
- ☐ Mérignac
- ☐ Périgueux

- ☐ Pessac
- ☐ Talence
- ☐ Villenave d'Ornon
- ☐ Ne se situe pas sur un campus
- ☐ Autre :

Type de prévention ciblée par le projet :

- ☐ Primaire
- ☐ Secondaire
- ☐ Les deux

## RESUME DU PROJET

---

Résumé du projet (10-15 lignes)

## DESCRIPTION DU PROJET

---

Porteur(s) du projet : motivations de la structure et du(es) porteur(s), contexte, expertises et atouts pour mener à bien le projet, expériences antérieures, réseaux de collaboration / partenariat...

Public visé (indiquer le nombre attendu de personnels et/ou d'étudiants participants, leurs caractéristiques et le(s) besoin(s) au(x)quel(s) répond le projet)

Description du projet : objectifs du projet, priorités du projet, sa temporalité et sa localisation..

Impacts attendus (sur la qualité de vie de campus, sur la ou les communautés, etc.) et indicateurs pour évaluer l'atteinte des objectifs

## ORGANISATION DU PROJET

---

Actions à mener et calendrier global du projet : répartition des différentes actions à mener dans le temps

|  |
|--|
|  |
|--|

Liste des ressources nécessaires pour le projet (fonctionnement, investissement, gratification de stages, services civiques, emplois-étudiants, vacations.....)

|  |
|--|
|  |
|--|

Actions envisagées pour faire connaître le projet et le faire rayonner (outils de communication...)

|  |
|--|
|  |
|--|

## LE BUDGET

---

**Joindre impérativement la maquette budgétaire**

- Budget prévisionnel global : .....

Description du budget demandé dans le cadre du fonds de soutien

|  |
|--|
|  |
|--|

Description des différentes sources de cofinancement (préciser si ces cofinancements sont acquis ou demandés mais non encore acquis)

|  |
|--|
|  |
|--|

|  |
|--|
|  |
|--|

**Pièces à joindre au dossier :**

- ☐ Tout document de présentation du projet
- ☐ Maquette budgétaire
- ☐ Courrier (mail, document, ...) de soutien de la structure du porteur de projet
- ☐ Justificatifs de cofinancements (acquis/demandés)
- ☐ Devis

DOCUMENT DE TRAVAIL